Image not found or type unknown

Renouvellement de congé maternité

Par **unemaman**, le **19/12/2015** à **09:47**

bonjour, employé en Call center depuis 2011, je suis actuellement en congé parental qui se termine légalement en 05/2016,jusque la tout est tout à fait normal aucun soucis avec l'employeur, au niveau administratif tout c'est déroulé parfaitement bien, aussi bien pour le congé maternité que pour le parental.
Sauf que depuis le mois de juillet je suis à nouveau enceinte date prévu d'accouchement le 20/04/2016 qui va correspondre à quelques jours près de la fin de mon congé parentale actuel.
J'ai donc prévenu par AR mon employeur de cette nouvelle grossesse, j'ai envoyé 2 recommandés et a ce jours aucunes nouvelles.
J'ai plusieurs questions:
-d'après la CPAM j'ai tout à fait le droit de prendre un congé maternité qui est censé débuter fin février 2016, à condition que mon employeur accepte d'anticiper une suspension du congé parentale actuel. Est-ce juste? Ils me disent également que je peux après congé maternité bénéficier à nouveau s'un congé parentale. Est-ce juste aussi?
-Est-ce normal que l'employeur n'est toujours pas fait parvenir à la CPAM l'attestation de salaire pour le calcul des indemnités journalières?
-Est-ce normal que mon employeur ne m'ai pas encore fait de retour de ma déclaration?(je compte les contacter en début de semaine)
-Quelles démarches légales vais-je devoir faire?
désolé pour le pavé et merci de m'avoir lu et de prendre un peu de temps pour me répondre.
Cordialement a tous.

Par **P.M.**, le **19/12/2015** à **11:12**

Bonjour,
Vous n'avez même pas besoin de l'accord de l'employeur si vous décidez d'interrompre le congé parental pour être en congé maternité, je vous propose à ce sujet la lettre du Défenseur des Droits n° 16 mars 2015...
Il faudrait toutefois demander à l'employeur d'envoyer l'attestation de salaire en le prévenant de votre décision...
Vous pouvez effectivement avoir droit à un nouveau congé parental pour la nouvelle naissance au terme du congé maternité...

Par **unemaman**, le **19/12/2015** à **19:10**

Merci de votre réponse, justement dans un premier recommandé j'ai donc informé mon employeur de ma grossesse et dans un second courrier j'ai exposé mon désire de suspendre mon congé parental dans le but de laisser place au nouveau congé maternité. Mais a ce jours aucun retour de celui-ci.
Je vais prendre contact avec la RH pour voir ou ça en est, je verrais bien.
merci encore du temps pris pour m'avoir répondu
Cordialement.

Par **P.M.**, le **19/12/2015** à **19:50**

Si vous informer l'employeur a priori, il n'a pas à vous répondre, il ne peut que prendre acte...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés